

OSI

Le Signal

Actualités

Bonjour à vous tous, chers clients et partenaires !

J'espère que vous allez bien. Notre long hiver froid, gris et pluvieux a finalement laissé sa place au printemps plus chaud, clément et ensoleillé. Généralement, cette période apporte un dynamisme renouvelé dans les organisations et une énergie nous menant à mettre en place ou terminer nos projets avant l'arrivée des vacances estivales tant attendues. Je vous souhaite beaucoup de succès et un plaisir fou dans vos projets.

Un des projets importants en espace clos consiste à développer et à mettre en place des procédures de sauvetage. Cette démarche est essentielle mais pourtant souvent encore négligée dans beaucoup d'organisations. Manque de temps, de sensibilisation, de budget, de ressources humaines, d'expertise... toutes ces raisons sont certainement légitimes et compréhensibles. Toutefois, en l'absence d'initiatives en terme de sauvetage dans une organisation, il faudra vivre avec le fait que la réglementation ne sera pas respectée, les risques ne seront pas totalement gérés et que, par conséquent, des événements dramatiques ne pourraient être pris en charge adéquatement et avoir des conséquences fâcheuses.

L'objectif n'est pas de vous faire peur mais plutôt de vous sensibiliser à l'importance de se doter de procédures de sauvetage en espace clos afin de faire face à des situations imprévues. Et puisque la problématique du sauvetage en espace clos peut comporter des défis en terme de compréhension et d'actions, nous avons jugé bon d'y consacrer ce signal. Nous souhaitons par le fait même vous supporter dans votre démarche. Si vous avez déjà des initiatives en place, félicitations ! Ce signal vous permettra de valider vos pratiques.

Meilleures salutations et bonne lecture !

Stéphane Dion, Directeur général

Faits divers

Saviez-vous qu'OSI ... ?

- A un nouveau simulateur d'entraînement. Celui-ci offre encore plus de possibilités pour expérimenter des scénarios d'entrée et de sauvetage en espace clos avec les participants.
- A formé, à ce jour, plus de 2500 personnes sur le sauvetage en espace clos.
- Peut vous supporter dans l'élaboration de vos procédures de sauvetage, former votre brigade, animer vos pratiques de sauvetage, former des formateurs internes, fournir des « kits de formation » pour le sauvetage, etc.

Le sauvetage en espace clos

Section « technique »

Nos dix années d'expérience sur le sauvetage en espace clos nous amènent à constater que :

- Le niveau de prise en charge relativement au sauvetage en espace clos s'est accru de manière significative.
- Bien que des efforts importants ont été faits au niveau de la prévention et de la formation, des procédures et des équipements pour le travail en espace clos, il est important de se préparer à faire face à d'éventuels incidents ou accidents.
- Peu d'organisations ont des procédures formelles, complètes et éprouvées de sauvetage en espace clos.

Saviez-vous que... ?

- Le délai moyen d'un sauvetage vertical en espace clos réalisé dans des conditions atmosphériques dangereuses est généralement de 2 heures.
- La plupart des entrées en espace clos ne requiert pas de plan de sauvetage très élaboré. Il est important de s'attarder aux plus complexes et surtout, de les valider.
- Il est important de bien planifier les entrées afin d'être en mesure d'effectuer des sauvetages sans entrée, lorsque requis. Ce sera plus simple, rapide et sécuritaire. Pour ce faire, une analyse de risques est primordiale, ainsi que des équipements de sauvetage appropriés et une formation adéquate.
- Il est important de ne pas s'improviser sauveteur. 60% des décès en espaces clos sont des sauveteurs improvisés qui n'avaient pas eu de formation appropriée.
- Il est possible de développer des procédures de sauvetage par catégorie/type d'espaces clos. Les types de sauvetage varieront en fonction du type d'ouverture (ronde, ovale, carrée) et du type d'entrée (sans entrée, latérale, verticale, horizontale).
- Il existe des normes/standards relativement à la formation des pompiers industriels (NFPA aux États-Unis).
- Il y a 6 délais lors d'une opération de sauvetage :
 - **Délai de réaction** : Le temps entre le moment où le travailleur éprouve un malaise ou se blesse et celui où le surveillant s'en rend compte
 - **Délai d'avertissement** : Le temps que prend le surveillant pour contacter l'équipe d'urgence
 - **Délai d'intervention** : Le temps que met l'équipe d'urgence à se rendre sur les lieux après avoir reçu l'appel
 - **Délai d'évaluation** : Le temps que prend l'équipe d'urgence à évaluer le problème et à définir les actions pour effectuer une opération de sauvetage efficace
 - **Délai de préparation** : Le temps que met l'équipe d'urgence à installer le matériel nécessaire à la réalisation du sauvetage
 - **Délai de sauvetage** : Le temps que met l'équipe d'urgence à atteindre la victime, à l'évacuer de l'espace clos et à la remettre aux autorités médicales

Section « technique » (suite)

- Option Sécurité vous invite à réfléchir aux questions suivantes relativement au sauvetage en espace clos :
 - Avez-vous élaboré des procédures de sauvetage par type d'espaces clos ?
 - Avez-vous validé ces procédures afin de vous assurer qu'elles sont réalistes et réalisables ?
 - Êtes-vous certain que vous possédez les équipements adéquats et en quantité suffisante pour réaliser vos sauvetages (en fonction de vos types d'espace clos, du nombre d'espaces clos, de la fréquence des entrées, de vos risques, etc.) ?
 - Que feriez-vous si plusieurs sauvetages étaient requis en même temps à cause d'entrées multiples simultanées (importante de planifier la séquence des entrées et d'être organisé en conséquence) ?
 - Est-ce que votre brigade pratique au moins 1 fois par année ?
 - Est-ce que les pratiques se déroulent dans des endroits variés et représentatifs ?
 - Quel serait, à votre avis, le délai moyen d'un sauvetage dans votre organisation ? Croyez-vous que ce délai serait raisonnable et vous permettrait de sauver la vie de la victime ?
 - À quel moment les sauveteurs sont-ils informés d'une entrée en espaces clos dans votre organisation ?
 - Vous n'avez pas de brigade (ou vous n'en avez pas besoin). Que ferez-vous en cas d'urgence ? Croyez-vous que les secours seront en mesure d'intervenir dans vos espaces clos pour effectuer un sauvetage ?
- À titre informatif seulement, Option Sécurité a les convictions suivantes relativement au sauvetage en espaces clos :
 - Il est recommandé d'investir davantage dans des entrées sécuritaires que dans les sauvetages seulement. Dans la mesure où le processus d'entrée est optimal, les chances de devoir réaliser un sauvetage sont faibles.
 - Il est possible de réaliser un sauvetage en espace clos avec une équipe réduite (2 à 4 personnes), dans la mesure où les procédures sont développées et validées et que l'ensemble des aspects opérationnels sont en place (équipements, planification, etc.)
 - Il est recommandé d'éliminer le plus possible l'utilisation de cordage traditionnel lors de sauvetage industriel. OSI privilégie une approche qui utilise des moyens mécaniques. Les sauvetages seront ainsi plus rapides, simples et efficaces.
 - Il n'est pas incontournable d'avoir sa propre brigade de sauvetage sous sa forme traditionnelle. Une équipe de soutien au sauvetage peut être suffisante si des liens sont développés avec les services municipaux qui seront en mesure d'intervenir adéquatement.
 - Il est avantageux pour toute entreprise qui n'a pas de brigade, en terme de sécurité, de développer un partenariat avec les services municipaux, notamment pour valider et éprouver les procédures de sauvetage.

Deux articles du règlement sur la santé sécurité au travail touchent le sauvetage en espace clos.

« **309. Procédure de sauvetage** : Une procédure de sauvetage qui permet de porter secours rapidement à tout travailleur effectuant un travail dans un espace clos doit être **élaborée et éprouvée**. Une telle procédure doit être appliquée dès que la situation le requiert. Cette procédure **doit prévoir les équipements de sauvetage nécessaires**. Elle peut aussi notamment prévoir une équipe de sauveteurs, un plan d'évacuation, des appareils d'alarme et de communications, des équipements de protection individuels, des harnais de sécurité et des cordes d'assurance, une trousse et des appareils de premiers secours ainsi que des équipements de récupération. »

« **300. Cueillette de renseignements préalable à l'exécution d'un travail** : Avant que ne soit entrepris un travail dans un espace clos, les renseignements suivants doivent être disponibles, par écrit, sur les lieux mêmes du travail :

- 1° ceux concernant les dangers spécifiques à l'espace clos et qui sont relatifs :
- 2° les mesures de prévention à prendre pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, et plus particulièrement celles concernant :
 - a) les méthodes et les techniques sécuritaires pour accomplir le travail ;
 - b) l'équipement de travail approprié et nécessaire pour accomplir le travail ;
 - c) les moyens et les équipements de protection individuels ou collectifs que doit utiliser le travailleur à l'occasion de son travail ;
 - d) les procédures et les équipements de sauvetage prévus en vertu de l'article 309.

Les renseignements visés au paragraphe 1° du premier alinéa doivent être recueillis par une personne qualifiée. Les mesures de prévention visées au paragraphe 2° du premier alinéa doivent être établies par une personne qualifiée et mises en application. »

Donc, non seulement les procédures doivent être faites et éprouvées selon l'article 309, mais elles doivent être disponibles près de l'espace clos.

Pour plus d'informations : (450) 967-0911 (28)
osimtl@optionsecurite.com

Ne manquez pas notre prochain Signal qui traitera sur l'analyse de risques

